



Additifs Cellulose



Pour ce qui concerne son caractère ignifugeant, l'isolation par cellulose se comporte, contrairement à ce que l'on pourrait croire, plutôt comme **bois massif** que comme papier. Afin de stimuler son caractère **fongicide** et **ignifugeant**, des ignifuges supplémentaires sont ajoutés à la cellulose (et à d'autres produits d'isolation à base de bois). Dans **i3**, il s'agit d'une association d'**acide borique**¹ et de **sulfate de magnésium**.

Le bore n'est-il pas malsain?

Comme référence: la **toxicité** aiguë de l'acide borique (exprimée par la valeur LD₅₀) est inférieure à celle du sel de cuisine et semble être très **limitée**. Toutefois, tout comme lorsqu'une personne ingère trop de sel, une **exposition excessive** au bore peut en effet être nuisible pour la santé.

A cet effet, le législateur européen oblige d'apposer un **symbole d'avertissement** sur l'emballage de produits comme la cellulose à insuffler/fibre de bois/ ...² lorsque l'on ajoute plus d'1% de bore (= +/- 5,5% d'acide borique). De surcroît, cette valeur est considérée comme un seuil en cas de demande d'obtention d'un **label NaturePlus**.

ISOPROC est convaincu:

- que les risques de l'utilisation d'acide borique dans l'isolation par cellulose sont très limités ;
- que le souffleur, de toute façon, est tenu de suffisamment se protéger contre la poussière ;
- que l'ajout d'acide borique est intéressant grâce à ses capacités fongicides et évite ainsi un apport supplémentaire en biocides contre les moisissures.

i3 contient 3% d'acide borique, et reste donc encore largement en-deçà des 5,5% qui servent de seuil pour un avertissement sur l'emballage ou un label NaturePlus.

Pour renforcer l'acide borique, i3 contient également du sulfate de magnésium comme additif ignifuge.

Ouverture

Ouverture et clarté pour ce qui concerne les additifs priment pour ISOPROC SOLUTIONS. Nous ne voyons donc aucun obstacle à choisir la combinaison d'acide borique et de sulfate de magnésium et de la communiquer en toute ouverture. Pour des questions supplémentaires, veuillez prendre contact avec, paul.eykens@isoproc.be ou +32 15 62 39 35.

¹ Le sel de bore, composition de sodium à base d'acide borique est, à notre connaissance, encore à peine utilisée comme ignifuge dans l'isolation par cellulose.

² Cellulose à insuffler / fibre de bois à insuffler / ... sont repris dans la classe de produits sans 'forme utile' vu que le matériau d'isolation ne prend sa forme définitive qu'après avoir été insufflée. Les produits de cette classe doivent, comme mentionné, être munis d'un avertissement sur leur emballage à partir d'1% bore (= +/- 5,5% d'acide borique). En comparaison: la réglementation pour les panneaux élastiques de cellulose et de fibres de bois est différente. Par leur consistance semi-rigide, ils ne doivent pas être munis d'un avertissement lorsque le pourcentage de 1% de bore est dépassé.